|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **S2.2** | **Organisation de processus** | LE DEVIS  (Coût de production) | **1/2** |
| **L’élaboration d’un devis**  L’entreprise prestataire de services a souvent besoin de répondre à des demandes de prix. Pour informer le client, elle doit chiffrer les fournitures, les matériaux et la main-d’œuvre nécessaires à la réalisation des travaux demandés. Le devis indiquera au client le prix à payer pour réaliser la prestation.   1. **Le devis pour informer le client**   Les professionnels sont tenus d’établir un devis détaillé préalablement à l’exécution de travaux dès lors que leur montant estimé est supérieur à 150 euros TTC. Cette obligation, encadrée par la loi, vise à informer le client de façon précise sur le prix de la prestation demandée et les conditions de réalisation des travaux. Le devis doit mentionner :   * Le prix des pièces ou des matériaux ; * Le cas échéant, la quantité et la qualité des matériaux ; * Le prix de la main-d’œuvre ; * La TVA ; * La période de validité de l’offre et, éventuellement, les conditions de révision de prix.   Dès l’instant où le devis est accepté et signé parle professionnel et le client, il a la valeur d’un contrat. Le professionnel est tenu des respecter tous les engagements figurant sur le document, notamment en ce qui concerne le prix et les délais.   1. **L’élaboration d’un devis**   Le devis détaille le prix de la prestation demandée. Il est établi à l’aide du tarif et des conditions commerciales pratiquées par l’entreprise. **Ce que doit comporter un devis** *Identification du prestataire qui rédige le devis :*   * nom et raison sociale * adresse complète * téléphone * télécopie * email et site internet   *Identification de la personne qui a demandé le devis :*   * nom, prénom * adresse * téléphone * Le mot devis écrit en grands caractères * Les prestations ou biens qui font l'objet du devis * La liste des prix et le total des montants * La date du devis | | | |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **S2.2** | **Organisation de processus** | LE DEVIS  (Coût de production) | **2/2** |
| **Enjeux d'un devis et conditions légales** Lorsqu'un particulier ou une société demande des devis auprès de plusieurs entreprises, cela lui permet de comparer les prix et les prestations fournies.  Généralement, les devis sont gratuits. Le fournisseur ou prestataire est tenu de ne pas modifier les prix indiqués dans le devis jusqu'à ce que le demandeur se porte acquéreur.  Un devis peut cependant comporter une date de fin de validité : par exemple : « Ce devis est valable pour une durée de 30 jours. »  **Exemple**  http://www.logitheque.com/download/500x350/batiment/7ddd22ee-pi-devis-71-module-menuiserie.png | | | |